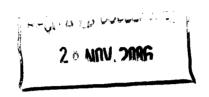
## Conseil Général Haut-Rhin

#### Rapport du Président

Commission Permanente du 2 4 NOV. 2006

Service instructeur Environnement et Agriculture Nº Ge/138-06

Service consulté



# CO51 GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS PUBLICS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU RIED BRUN DANS LE CADRE DE SON GERPLAN

Résumé: La communauté de communes du Pays du Ried Brun, engagée dans un GERPLAN, a validé son programme d'actions en 2003, qu'elle a en partie revu lors de sa nouvelle charte de développement local 2005-2010. Un des axes retenus porte sur le développement d'une urbanisation durable, notamment dans les espaces périurbains. Elle envisage ainsi de gérer de manière différenciée ces espaces. Il vous est proposé d'apporter une aide financière de 6.039 € à la communauté de communes du Pays du Ried Brun pour la mise en place de cette démarche.

Dans le cadre de son GERPLAN, la communauté de communes du Pays du Ried Brun (CCPRB) souhaite mettre en place une gestion différenciée de ses espaces verts publics.

Cette démarche vise, en milieu urbain et péri-urbain, l'implantation d'espaces verts variés, gérés de façon raisonnée en tenant compte des diverses fonctions de ces espaces. L'objectif à moyen terme est de reconstituer dans la ceinture urbaine et en périphérie :

- des espaces naturels,
- de développer la biodiversité,
- d'établir des connexions biologiques entre la cité et son espace environnant.

La gestion différenciée des espaces génère des économies d'eau, limite (voire stoppe) l'usage de produits phytosanitaires et d'engrais et encourage l'utilisation d'espècés autochtones pour les plantations. Elle s'insère complètement dans les objectifs du GERPLAN de la communauté de communes du Pays du Ried Brun et permet à celle-ci d'être actrice ellemême dans l'amélioration du cadre de vie de ses habitants.

La mise en place de la démarche comporte 4 phases principales :

- recensement des différents espaces,
- définition de plans de gestion adaptés pour chacun,
- sensibilisation et formation des élus et du personnel en charge de la gestion de ces espaces,

- mise en œuvre des pratiques correspondantes.

Le plan de financement prévisionnel de cette étude, validé en 6° commission le 18 mai dernier, est le suivant (coût en euros) :

action	coût total 2006	participation CG68	participation CCPRB
1312- Gestion différenciée des espaces verts publics urbains et péri- urbains	12.078	6.039	6.039

Le taux d'intervention du Département est de 50 %. Le coût de cette opération s'élevant à 12.078 € TTC, l'aide départementale se monterait à 6.039 €.

En conclusion, je vous propose de donner un avis favorable à cette demande. Le montant de l'aide départementale est de 6.039 €, qui pourra être prélevé, au 204/20414/74.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Ì

MAN. SAMA

Charles BUTTNER

#### Service de l'Environnement et de l'Agriculture

### DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 22 SEPTEMBRE 2006

#### Actions GERPLAN (E) PROGRAMME 2006

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
GPL03558	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU RIED BRUN Gestion différenciée - GERPLAN CC Pays du Ried brun	12 078,00	50 %	6 039,00
			Total	6 039,00

2
≒
<u>ت</u>
e
Ö
ے

	Montant Valid. voté DIF		[		
	Montant M proposé			00,88,00	
qlon	Libellé du tiers Arianne	Libelle du dossier	COMMUNAUTES DE COMMUNES DU PAYS DU RIED	BKUN (ANCIENSIVOM) Gestion différenciée - GERPLAN CC Pays du Ried brun	
Opération		Tiers		5271	
	Codes Arianne	Imputation Env. d'exéc.	74 - 20414	87767	
	Code	ОР	L ()	06112M25	
		PG		C051	
	Dossier	Progos	0 1	GPLU3558 CU51 U611ZMZ5	

6 039,00

Total: